



Excès de vitesse radar organisme vérificateur non précisé

Par **pepinlebrief**, le **16/09/2016** à **18:30**

Bonjour,
j'ai été verbalisé pour excès de vitesse au moyen d'un radar. Le PV indique que l'appareil a été vérifié dans l'année mais pas par quel organisme. Puis-je contester ?
Merci

Par **Maitre SEBAN**, le **19/09/2016** à **09:56**

Bonjour,
Vous pouvez toujours contester mais premièrement c'est un vice de forme qui est de moins en moins retenu par les juridictions et deuxièmement il y a de grandes chances pour que cette information soit contenue dans le PV dressé par les agents de police et dont vous n'avez pas connaissance (c'est le PV qui fait foi et non l'avis de contravention).
Cdt,
Me SEBAN, Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)